



Informations de base	
<p><b>2014/0019(NLE)</b></p> <p>NLE - Procédures non législatives Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord de libre-échange UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole</p> <p>Voir aussi <a href="#">2010/0075(NLE)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Corée du Sud</p>	



Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b> Commerce international		ZAHRADIL Jan (ECR)	22/07/2014
	<b>Commission au fond précédente</b>		<b>Rapporteur(e) précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b> Commerce international			
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Agriculture et pêche		3344	2014-11-10

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Commerce et sécurité économique	DE GUCHT Karel

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
31/01/2014	Document préparatoire	COM(2014)0042 	Résumé
06/03/2014	Publication de la proposition législative	06035/2014	Résumé
02/04/2014	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
24/09/2014	Vote en commission		
29/09/2014	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0012/2014	Résumé
20/10/2014	Reprise des questions en instance de la législature précédente		
22/10/2014	Décision du Parlement	T8-0037/2014	Résumé
22/10/2014	Résultat du vote au parlement		
10/11/2014	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
10/11/2014	Fin de la procédure au Parlement		
14/11/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/0019(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi <a href="#">2010/0075(NLE)</a>
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/8/00366

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE537.197	28/07/2014	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0012/2014	29/09/2014	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0037/2014	22/10/2014	Résumé

Conseil de l'Union			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	06035/2014	06/03/2014	Résumé
Document annexé à la procédure	06037/2014	06/03/2014	
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2014)0041 	31/01/2014	
Document préparatoire	COM(2014)0042 	31/01/2014	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
<a href="#">Décision 2014/0789</a> JO L 329 14.11.2014, p. 0001	Résumé

## Accord de libre-échange UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0019(NLE) - 31/01/2014

**OBJECTIF** : conclure un protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

**ACTE PROPOSÉ** : Décision du Conseil.

**RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN** : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

**CONTEXTE** : le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Corée afin de conclure un protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Ces négociations ont abouti au paraphe du protocole, le 8 novembre 2013.

Il convient maintenant de conclure le protocole au nom de l'Union européenne.

**BASE JURIDIQUE** : articles 91 et 100, par. 2, article 167, par. 3, article 207 et article 218, par. 6, al. 2, point a) v), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi que l'acte d'adhésion de la Croatie.

**CONTENU** : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne, le protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.

Une décision parallèle est proposée pour la signature et l'application provisoire du protocole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

## **Accord de libre-échange UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole**

2014/0019(NLE) - 10/11/2014 - Acte final

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/789/UE du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

CONTEXTE : conformément à la décision 2014/257/UE du Conseil, le protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé et a été appliqué à titre provisoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, dans l'attente de l'achèvement des procédures nécessaires à sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole additionnel, au nom de l'Union européenne.

CONTENU : avec la présente décision, le protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne est approuvé au nom de l'Union et de ses États membres.

ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision entre en vigueur le 14.11.2014.

## **Accord de libre-échange UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole**

2014/0019(NLE) - 31/01/2014 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Corée afin de conclure un protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Ces négociations ont abouti au paraphe du protocole, le 8 novembre 2013.

Il convient maintenant de conclure le protocole au nom de l'Union européenne.

BASE JURIDIQUE : articles 91 et 100, par. 2, article 167, par. 3, article 207 et article 218, par. 6, al. 2, point a) v), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi que l'acte d'adhésion de la Croatie.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne, le protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.

Une décision parallèle est proposée pour la signature et l'application provisoire du protocole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

## **Accord de libre-échange UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole**

2014/0019(NLE) - 06/03/2014 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, le protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, et a été appliqué à titre provisoire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, dans l'attente de l'achèvement des procédures nécessaires à sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole additionnel au nom de l'Union européenne.

BASE JURIDIQUE : articles 91 et 100, par. 2, article 167, par. 3, article 207 et article 218, par. 6, al. 2, point a) v), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ainsi que l'acte d'adhésion de la Croatie.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne, le protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée du Sud, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le président du Conseil devrait désigner les personnes habilitées à procéder, au nom de l'Union et de ses États membres, à la notification destinée à démontrer l'achèvement des procédures internes relatives à l'entrée en vigueur de ce texte.

Le contenu matériel de l'accord est totalement conforme au texte de la proposition de la Commission (*se reporter au résumé de la proposition législative initiale daté du 31/01/2014*).

## **Accord de libre-échange UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole**

2014/0019(NLE) - 29/09/2014 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Jan ZAHRADIL (ECR, CZ), la commission du commerce international recommande que le Parlement européen donne son approbation au projet de décision du Conseil sur la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la république de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne (UE).

L'objectif est de garantir que, conformément à l'acte d'adhésion de la Croatie à l'UE, cet État membre continue à participer pleinement à l'accord de libre-échange UE-Corée en vigueur.

L'approbation par le Parlement européen de cette décision est obligatoire pour achever le processus de ratification du protocole additionnel et contribue à préserver l'intégrité du marché intérieur de l'Union.

## **Accord de libre-échange UE/Corée: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole**

2014/0019(NLE) - 22/10/2014 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 524 voix pour, 53 voix contre et 106 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil sur la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la république de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le Parlement européen donne son approbation à la conclusion du protocole additionnel.